

Interreg
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,
des projets partagés

www.interreg-francesuisse.org

Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020

**Comité de suivi (*configuration pilotage*)
03/11/16 à Neuchâtel**

Compte-rendu de séance

Le comité de suivi – configuration pilotage s'est réuni le 3 novembre à Neuchâtel sous la présidence d'une part de la Coordination régionale Interreg suisse, représentée par son Vice-président Monsieur **Jean-Nathanaël Karakash**, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel et, d'autre part, de l'Autorité de gestion qu'est la Région Bourgogne- Franche-Comté, représentée par **Madame Liliane Lucchesi**, Conseillère régionale déléguée de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux relations franco-suisse.

Participaient à cette réunion :

- **Gailly Iva**, DG REGIO, Commission européenne
- **Kollbrunner Sabine**, SECO
- **Bolzani Enrico**, Canton de Genève
- **Brasey-Duthé Karine**, République et Canton de Neuchâtel
- **Brunet Thierry**, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- **Gasser Mireille**, Coordination régionale Interreg suisse
- **Hiland Hervé**, Région Bourgogne-Franche-Comté
- **Guillabert Anne**, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- **Duby-Muller Virginie**, Département de Haute-Savoie
- **Dissard Emilie**, Département de Haute-Savoie
- **Lalande Céline**, Région Bourgogne-Franche-Comté
- **Fresquet Muriel**, Région Bourgogne-Franche-Comté
- **Paoli Gérard**, Département de l'Ain
- **Funazzi Christine**, Département de l'Ain
- **Bettu Brigitte**, Département de l'Ain
- **Monniot Nathalie**, Département du Territoire de Belfort
- **Lehec Jean-Pierre**, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- **Vallet Céline**, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Zufferey Norbert**, Canton de Vaud
- **Bonadei Lucas**, Canton de Berne
- **Berdar Stéphane**, République et Canton du Jura

Secrétariat conjoint :

- **Coussot Laure (CH)**
- **Baechler Bryan (CH)**
- **Le Graët Maud (FR)**
- **Malésieux Marie (FR)**
- **Duffet Clémence (FR)**
- **Destaing Emilie (FR)**

Excusés :

- **Blanc Etienne**, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Charlotte Mélanie**, CGET
- **Gruber Véronique**, Canton de Fribourg
- **Marquet Anne**, Conseil départemental du Doubs
- **Leroux Denis**, Conseil départemental du Doubs
- **Vermeillet Sylvie**, Conseil départemental du Jura
- **Griesbeck Nathalie**, Parlementaire européenne
- **Sander Anne**, Parlementaire européenne
- **Vonlanthen Beat**, Canton de Fribourg - Conseiller d'Etat
- **Broulis Pascal**, Canton de Vaud - Conseiller d'Etat, Président de la CRI
- **Héazard Karelle**, Conseil départemental de Haute-Savoie
- **Lopez Alexa**, Conseil départemental du Jura
- **Rousse Frédéric**, Vice-président du Conseil départemental du Territoire de Belfort
- **Guillaume Sylvie**, Vice-présidente du parlement européen
- **Goulard Sylvie**, Parlementaire européenne
- **Ayache Patrick**, Vice-président Région Bourgogne-Franche-Comté
- **Longchamp François**, Président du Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève

Ordre du jour du Comité de suivi du 3 novembre 2016 à Neuchâtel

Approbation des PV du dernier comité de suivi (notamment jurisprudences)

Interreg IV :

- Clôture du programme 2007-2013 : état des lieux

Interreg V :

- Etat d'avancement de la programmation et zoom sur prospective Axe 1
- Evaluation : lancement de l'évaluation de l'axe 1
- Communication (plan de communication du premier semestre 2017 et stratégie de communication)

Présentation de deux projets portés par la HE-Arc avec notamment la visite d'un FabLab

Monsieur Karakash salue les partenaires du programme, il indique qu'à cette date, fin 2016, le programme ponctue son premier tiers d'activité et qu'à ce titre il est l'occasion de faire un bilan, notamment de l'axe 1 qui rencontre un fort succès.

Monsieur Karakash indique que cette rencontre a lieu dans un contexte Interreg marqué par la réforme territoriale et la mise en place de nouvelles structures dans les régions françaises. Anciennement inquiet, il est maintenant vigilant sur la place que prendra la coopération franco-suisse pour cette nouvelle grande région.

En outre, il se félicite que les axes retenus pour le programme Interreg V 2014-2020 rencontrent un écho favorable aux différentes problématiques rencontrées sur le territoire

Madame Lucchesi entend les préoccupations de Monsieur Karakash. Elle rappelle à ce propos la réelle volonté de la Région de s'investir dans ce partenariat franco-suisse et l'intérêt qu'a la Région pour les travaux franco-suisse.

Madame Lucchesi salue la présence de Madame Anne-Marie Oleksy et Monsieur Hervé Hiland, Madame Iva Gailly de la Commission européenne et Monsieur Christophe Goult de la représentation Bourgogne-Franche-Comté à Bruxelles.

La parole est donnée à Madame Duby-Muller. Elle évoque une étude transfrontalière dans le bassin lémanique qui montre l'intérêt des transfrontaliers pour le développement de la zone de coopération.

Approbation des PV des précédents comités

Dans le PV du comité de programmation du 16/06/16 apparaissent plusieurs jurisprudences.

Les jurisprudences sont fixées par le Comité de suivi. Elles permettent de préciser ou de mieux définir des règles, dans une logique de transparence et d'équité de traitement entre les bénéficiaires. Pour cette raison, l'objectif est de définir ces jurisprudences dès le début de la période de programmation, d'en garantir la stabilité tout au long de la période de programmation.

Le statut d'une règle de jurisprudence permet néanmoins une certaine souplesse et laisse envisager des adaptations possibles dans les cas où son application révélerait des difficultés.

1/ Les projets hors zone de coopération (tout ou partie) :

Rappel du contexte de la jurisprudence :

Plusieurs projets présentent des dépenses hors zone, parfois importantes. Ces dépenses peuvent être éligibles si elles sont nécessaires aux projets et apportent des retombées sur la zone.

Jurisprudence adoptée :

- *Règle générale* : les actions / les projets doivent se situer dans la zone de coopération.
- En dessous de 30% (dépenses totales côté français pour des actions mises en œuvre hors zone) il faut démontrer que les actions hors zone sont nécessaires au projet et que le projet a des répercussions sur le territoire (base réglementaire).
- En cas de dépenses pour des actions hors zone entre 30 et 75%, le projet n'est éligible que s'il est établi de manière claire que les répercussions (impact, retombées économiques) du projet portent essentiellement sur la zone, et qu'elles sont démontrées (octroi de brevet, accord de consortium...)
- Aucun dossier avec plus de 75% de dépenses hors zone ne peut être retenu.

Echanges sur cette jurisprudence :

Madame Duby-Muller, Monsieur Paoli et Monsieur Zufferey proposent qu'il y ait une étude d'impact pour mesurer l'intérêt de cette jurisprudence pour la zone de coopération et ses conséquences pour les porteurs de projet, notamment pour l'université de Savoie Mont-Blanc.

Madame Lucchesi répond qu'un bilan pourra être réalisé pour estimer l'impact de cette jurisprudence.

Monsieur Hiland complète les propos de Madame Lucchesi en indiquant qu'une évaluation de l'axe 1 répondra en partie à cette demande d'étude d'impact.

Madame Lucchesi précise que cette jurisprudence n'a pas vocation à pénaliser les porteurs de projet, qu'elle a été rédigée de manière souple et que c'est bien l'action qui est concernée par cette jurisprudence et non le siège du porteur. Si le pourcentage des dossiers concernés par du hors zone tendait à être trop important il faudra orienter ces projets sur d'autres programmes plus adaptés (programmes régionaux par exemple)

Monsieur Bolzani demande quel pourcentage des projets auraient été impactés sur Interreg IV. Il souhaiterait qu'un exercice de simulation soit réalisé afin de voir quels dossiers auraient été écartés sur la base de cette jurisprudence.

Madame Gailly intervient pour indiquer que, selon elle, les règles de cette jurisprudence ne sont pas restrictives et appuie les propos de Madame Lucchesi en précisant qu'il y a beaucoup plus de fonds sur les programmes régionaux que transfrontaliers.

Monsieur Zufferey s'interroge sur le fait qu'on mette sur pied, selon lui, un dispositif qui tend à freiner l'avancement du programme, rend l'émergence de projets difficiles et l'implication des élus moins évidente.

Monsieur Karakash répond que le but n'est pas de freiner les projets. Il rappelle que côté suisse les fonds fédéraux ne vont pas du tout sur du hors zone et qu'à ce titre la partie française offre une vraie souplesse grâce à cette jurisprudence. Il indique également que le but est de créer des retombées sur la zone du programme, que le hors zone reste applicable à partir du moment où le ratio « zone de coopération / hors zone » n'est pas trop déséquilibré.

2/ Pérennité des projets :

- Contexte de la jurisprudence :

Plusieurs projets ne présentent pas de garantie de suites au-delà de la période de réalisation.

- Jurisprudence adoptée :

Au titre du critère de sélection sur la pérennité des projets, il convient de démontrer que les projets ont des retombées potentielles à leur issue, sur le territoire des deux côtés de la frontière (vigilance particulière pour l'axe 1) :

- o ce point doit être précisé dans l'argumentaire que doit apporter le porteur de projet
- o en cas de doute, il sera proposé de débattre sur ce point en pré-comité et/ou en comité de programmation.

Echanges sur cette jurisprudence :

Monsieur Karakash indique que cette jurisprudence correspond également aux demandes faites par la Confédération (étude du modèle économique, suites financières données aux projets après Interreg...)

3/ Liens directs (financiers, juridiques...) entre entreprises françaises et suisses

- Contexte et jurisprudence adoptée :

En cas de lien direct entre le chef de file français et le chef de file suisse, entre deux entreprises partenaires ou entre une entreprise partenaire et une entreprise chef de file, il convient, afin de s'assurer du caractère réel de la coopération, d'avoir une attention renforcée sur les critères de coopération à trois niveaux :

→ Les retombées économiques de part et d'autre de la frontière doivent être avérées et équilibrées ;

→ Le plan de financement doit être équilibré (entre 40/60 et 60/40) ;

La coopération (technique) doit être avérée en termes de mise en œuvre (personnels impliqués notamment).

Echanges sur cette jurisprudence :

Madame Lucchesi ajoute qu'il s'agirait pour cette jurisprudence d'éviter les effets d'aubaine.

M. Zufferey estime qu'avec cette jurisprudence « on se tire une balle dans le pied ».

Monsieur Karakash insiste sur le fait qu'il s'agit d'une jurisprudence qui ne vaut que pour les entreprises « sœurs ».

Une évaluation de cette jurisprudence pourra être effectuée vers la fin du programme.

Les procès-verbaux (mode pilotage et mode programmation) du 16 juin 2016 à Genève, et notamment les trois jurisprudences précédemment détaillées, sont validés par les membres du Comité de pilotage.

Clôture du programme Interreg IV – 2007-2013 :

1/ La suspension de paiement est levée.

La position qu'avait confirmée le dernier comité de programmation sur le projet PAJ a été confirmée par la Commission Européenne. En conséquence l'autorité d'audit a transmis un rapport modifié avec un taux d'erreur révisé à la baisse, qui permet de lever la suspension de paiement du programme.

2/ Documents de clôture

Le calendrier de clôture du programme 2007-2013¹ prévoyait une validation des documents de clôture en comité de suivi Interreg (le 03/11/16) pour un envoi à la CICC le 15/11/16.

Il s'agit d'une date arrêtée à un niveau national ; toutes les autorités de gestion doivent envoyer leurs documents de clôture le 15/11/16 à la CICC.

Madame Gally précise à ce titre que cette date est une date fixée à l'échelle nationale, seule la date du 31/03/17 compte pour la Commission européenne.

Les documents de clôture auraient dû être présentés ce jour en comité de suivi mais n'ont donc pu être réalisés : en raison des contrôles d'opération encore en cours, les dossiers ne peuvent être soldés, et les données disponibles pour ces rapports finaux ne sont donc pas consolidées.

Une charge de travail importante pèse encore sur les équipes, y compris au niveau de l'instruction, pour assurer la clôture de ces dossiers 2007-2013.

Par ailleurs, les premières conclusions des contrôles laissent entrevoir un taux d'erreur élevé, supérieur aux 2% maximum autorisés, comme ce fut le cas pour l'année 2015.

Les conséquences de ces contrôles est l'occasion de rappeler que le haut niveau d'exigence dont fait part l'autorité de gestion dans l'instruction des dossiers est destinée à éviter que des erreurs ou irrégularités soient soulevées par ces contrôles d'opération menées sous l'autorité d'audit de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

Ce taux d'erreur, l'an passé, a entraîné la suspension de paiement du programme. Ce qui constitue un handicap très lourd pour la clôture du programme et pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

3/ Evaluation de la communication 2007-2013

Cette évaluation a été effectuée de mars à mai 2016 sur la base de documents divers, questionnaires et entretiens individuels

¹ Pour mémoire le programme 2007-2013 représente 173 dossiers, pour 55.1 millions de FEDER programmé. Le montant versé s'établit aujourd'hui à environ 45 millions d'euros.

Les éléments de synthèse de cette évaluation sont les suivants :

- Des ambitions et des moyens humains et financiers adaptés pour les actions vers les porteurs de projet mais insuffisants pour la communication en direction du grand public (notamment jeune);
- Des supports adaptés aux besoins des porteurs de projet potentiels, bénéficiaires, relais, mais qui ne se sont pas assez diversifiés et/ou adaptés (notamment, le site internet)
- Une gouvernance ambitieuse mais complexe, un manque de relais de proximité

Le comité de suivi prend acte des actions en cours au sein de l'Autorité de Gestion pour mener à bien les opérations de clôture du programme.

Interreg V – 2014-2020 : Etat d'avancement de la programmation et zoom sur prospective Axe 1

1/ Etat d'avancement des paiements

FEDER payé au 03/11/16 : 229 872,98 €

- Assistance technique Interreg 2015 : 94 012,09€
- Commune de Saint Gingolph – Projet « Belfrontière » : 135 860,89€

2/ Etat d'avancement de la programmation

Etat d'avancement de la programmation en euros puis en francs suisses pages suivantes.

Axe	OS	Maquette initiale	FEDER programmé	Montant FEDER programmé / montant FEDER maquette initiale
OS 1 : Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation		3 000 000,00	1 307 259,66	44%
OS 2 : Développer les innovations dans les domaines d'excellence du territoire		10 000 000,00	3 068 738,17	31%
Sous-total Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants		13 000 000,00	4 375 997,73	34%
OS 3 : Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine		7 500 000,00	1 579 826,17	21%
OS 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier		6 000 000,00	23 096,87	0,4%
OS 5 : Stimuler les démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air		3 500 000,00	1 209 414,44	36%
Sous-total Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel		17 000 000,00	2 812 337,48	17%
OS 6 : Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers		12 000 000,00	1 484 313,97	12,4%
OS 7 : Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier		12 946 570,00	266 950,20	2%
Sous-total Axe 3 : Encourager le transport durable		24 946 570,00	1 751 264,17	7%
OS 8 : Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique		3 990 505,00	1 027 523,76	26%
OS 9 : Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi		3 000 000,00	1 226 165,31	41%
Sous-total Axe 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre		6 990 505,00	2 253 689,07	32%
Sous-total Axe 5 : Assistance technique		3 953 430,00	1 039 677,50	25%
TOTAL		65 890 505,00	12 232 965,95	18.5%

	Maquette			Programmation					
	Contribution fédérale	Contribution cantonale	Total	Contribution fédérale	Taux de prog.	Contribution cantonale	Taux de prog.	TOTAL	Taux de prog.
AXE 1. Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	5'800'000	4'860'000	10'660'000	2'414'208	42%	1'946'285	40%	4'360'493	41%
AXE 2. Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	2'000'000	12'000'000	14'000'000	823'630	41%	975'400	8%	1'799'030	13%
AXE 3. Encourager le transport durable	3'000'000	14'000'000	17'000'000	708'388	24%	947'683	7%	1'656'071	10%
AXE 4. Favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre	3'000'000	3'300'000	6'300'000	775'319	26%	373'000	11%	1'148'319	18%
AXE 5 Management régional	1'200'000	840'000	2'040'000	170'000	14%	140'000	17%	310'000	15%
TOTAL	15'000'000	35'000'000	50'000'000	4'891'545	33%	4'382'368	13%	9'273'913	19%

FEDER programmé AJ (en euros)	FEDER programmé BL (en euros)	Contribution AJ programmée (en CHF)		Contribution BL programmée (en CHF)	
4 707 061,66 €	6 486 226,79 €	CHF 4'790'641.- (soit 9.58% de la maquette totale)		CHF 4'483'274.- (soit 8.9% de la maquette totale)	
(soit 7,14% de la maquette totale)	(soit 9,84% de la maquette totale)	Contribution fédérale CHF 2'388'000.-	Contribution cantonale CHF 2'402'641.-	Contribution fédérale CHF 2'503'546.-	Contribution cantonale CHF 1'979'728.-

Le partenariat remarque qu'il existe d'ores et déjà un léger déséquilibre entre AJ et BL. Il est préconisé de continuer à suivre de près cet équilibre entre les deux bassins et de veiller au dynamisme de l'Arc jurassien afin que le déséquilibre ne se creuse pas.

Monsieur Karakash apprécie globalement le bon dynamisme du programme et précise qu'il faut effectivement essayer d'assurer un équilibre et une bonne cohérence entre les deux bassins sans être dogmatique.

A l'avenir il faudra étudier de manière plus approfondie le déséquilibre afin d'en tirer des conclusions et des préconisations. Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de projets dans l'Arc jurassien ou trop de dossiers sur le Bassin lémanique ? Quel est l'effet de la crise économique qui se durcit dans certains secteurs d'activité, en particulier dans l'AJ où la masse salariale tend à se contracter ?

Certains territoires devront peut-être faire des efforts d'animation afin de ne pas freiner le dynamisme d'autres territoires.

Monsieur Zufferey suggère d'élargir le bilan en intégrant les éventuelles subventions des collectivités publiques françaises.

Monsieur Lehec souligne la vigilance à avoir par rapport à un tel élargissement, ces subventions territoriales françaises n'étant pas comparables aux contreparties publiques suisses. La CTJ peut être un relais de ces différentes interrogations.

Madame Duby-Muller rappelle que le département de Haute-Savoie a une politique très volontariste qui se matérialise notamment par des moyens humains et financiers au profit du programme (animation, rayonnement du programme, accompagnement des porteurs de projet...)

Le comité de suivi prend acte de l'avancement financier en France et en Suisse et de ces différents points de vigilance.

3/ Zoom sur la prospective de l'axe 1

Des questions se posent sur le rythme et le volume de programmation principalement de l'axe 1 (suite du Comité de suivi du 16/06/16 à Genève) :

- Comment ne pas consommer trop rapidement toute l'enveloppe financière de l'axe?
- Comment assurer une sélection plus qualitative des projets?
- Comment garantir les retombées territoriales des projets?

Dans le PV du comité de suivi du 16/06/16, il est noté :

« Deux pistes de réflexion [seront] à construire et mettre en œuvre dans les mois à venir :

- Pour l'axe 1 : assurer une sélection plus poussée des projets :
 - Dans un premier temps, déterminer une position sur la question des dépenses hors zone (cf. jurisprudence du comité de programmation du 16/06/16)
 - Evaluer la possibilité d'approfondir l'analyse des retombées économiques sur le territoire (comment ? qui ?)
- Pour l'axe 3 : étudier la possibilité de financement de Belfort-Delle dans l'Arc jurassien : un projet phare (infrastructure d'envergure suffisamment mesurée pour être programmée sans difficultés majeures) »

Depuis le dernier comité, les suites données sont les suivantes :

Mesures de régulation possible pour l'axe 1 :

- La jurisprudence permet - comme évoqué ci-dessus - de répondre à l'objectif de juguler en partie le trop gros débit de projets en écartant les projets n'ayant pas d'impacts sur le territoire de coopération
- Apporter des éléments qualitatifs supplémentaires dans le choix des projets, en s'appuyant sur une expertise technique
- Un travail d'analyse des projets (impact économique des projets sur le territoire) est mené en Suisse et en France dans les Conseils régionaux (accord au moins de principe de la Direction Economie du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour l'étude systématique des retombées économiques des dossiers de demande de subventions FEDER ; à voir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Une évaluation de l'axe 1 va être menée afin de recueillir des pistes d'amélioration dans la programmation de cet axe (cf. ci-après)

Le comité de suivi valide les orientations de gestion de l'axe 1 proposées à ce stade. Il est convenu également qu'il faudrait :

- **assurer une programmation continue, progressive et équilibrée des différents axes du programme (notamment de l'axe 1) ;**
- **respecter le programme initial et ne pas envisager des transferts entre axes qui dénatureraient la stratégie du programme validée par la Commission européenne ;**
- **mettre tous les moyens en œuvre pour dynamiser les axes les moins consommés (le transfert financier entre axes ne doit venir qu'en dernière solution).**

Zoom sur l'évaluation de l'Axe 1

Le plan d'évaluation prévoyait une évaluation de l'axe 2 en 2017.

Pour les besoins du programme et comme évoqué précédemment la priorité serait d'évaluer l'axe 1.

Budget/ financement : 40 000 euros environ, avec un financement partagé entre l'AG (dont crédits assistance technique à hauteur de 85%) et la CRI, à hauteur de 50%.

Les objectifs de cette évaluation seront d'identifier des mesures de mise en œuvre en termes de gestion (critères de sélection, analyse des instructions etc.), d'identifier d'autres types de porteurs de projets potentiels, de proposer une méthode d'analyse de la qualité des projets (groupe d'experts, compétences etc.)

Madame Funazzi fait part de son interrogation sur la réalité de la surprogrammation de l'axe 1, comparativement au rythme de programmation qu'a pu connaître à ses débuts Interreg IV. Elé suggère d'ajuster les budgets des axes entre eux.

Monsieur Lehec et Madame Gailly souligne le peu de pertinence à envisager déjà une telle révision de la maquette qui a été longuement élaborée dans un cadre réglementaire contraint.

Monsieur Karakash indique la nécessité de bien gérer le risque de tarissement du budget de l'axe 1 dès 2018 et donc la pertinence de cette évaluation à entreprendre.

Le comité de suivi :

- valide la mise en œuvre de cette évaluation
- donne mandat à la cellule d'appui pour assurer le suivi de l'évaluation relative à l'axe 1

Information sur le plan de communication du premier semestre 2017 et la stratégie de communication du programme

Des éléments présentés et validés en groupe communication (groupes de travail issu des membres du partenariat) seront proposés au Comité de suivi :

- Le plan d'actions de communication pour le premier semestre 2017 (pour information)
- La mise à jour de la stratégie de communication, avec notamment l'ajout d'un chapitre sur l'évaluation et le suivi de celle-ci (pour validation)

Le comité de suivi :

- prend acte du plan d'actions 2017
- adopte la mise à jour de la stratégie de communication

Présentation de deux projets et visite d'un FabLab

Brigitte Bachelard, directrice de la He-Arc, accueille les membres du comité de suivi et présente deux projets portés par la HE-Arc. La présentation sera suivie de la visite d'un FabLab.

Projet « Communauté du savoir II »

Université de Franche-Comté/arcjurassien.ch

Objet du projet : Renforcer, valoriser et stimuler les collaborations franco-suissees dans l'Arc jurassien dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et du transfert.

Coût total éligible : 1 688 051 € (1 856 856 CHF) dont 509 103 € de FEDER, 300 000 CHF de fonds fédéraux et 380 000 CHF de fonds cantonaux suisses

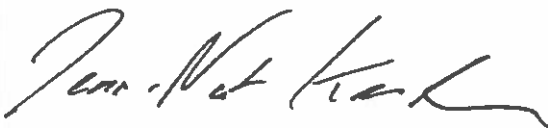

Projet « Saturn »

Socrate industrie/Haute Ecole Arc Ingénierie

Objet du projet : Développer un nouveau type de réacteur plasma appliqué à la croissance du diamant polycristallin. La principale innovation de ce projet est de créer un plasma micro-onde toroïdal permettant ainsi de traiter des pièces ayant une forme d'anneaux de grand diamètre. Les marchés cibles de cette technologie de dépôt sont par exemple, l'industrie des semi-conducteurs (anneau de centrage des équipements de gravure) et l'industrie chimique ou pétrochimique (joints rotatifs pour les pompes).

Coût total éligible : 823 408 euros (905 747 francs suisses) dont 168 616 euros de FEDER, 149 155 francs suisses de fonds fédéraux et 149 155 francs suisses de fonds cantonaux.

A l'issue de ces échanges et de cette visite, Monsieur Karakash et Madame Lucchesi remercient l'ensemble des membres de leur participation active au Comité de suivi, configuration pilotage, et clôturent la séance.

<p>Monsieur Jean-Nathanaël Karakash</p> <p>Vice-Président de la Coordination régionale Interreg Suisse</p> 	<p>Madame Marie-Guite Dufay</p> <p>Présidente du Conseil régional de Bourgogne- Franche-Comté, Autorité de gestion</p> 
--	---